

FEDERATION FRANCAISE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVRERIE, DU CADEAU DES DIAMANTS, PIERRES ET PERLES ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT

Avenant du 4 avril 2013 relatif au champ d'application de la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie du 5 juin 1970

Entre

- La Fédération Française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, du cadeau, des diamants, pierres et perles et activités qui s'y rattachent,
- La Fédération Nationale Artisanale des Métiers d'Art et de Création,

D'une part

Et

- La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT
- La Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie CGT-FO
- La Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC
- La Fédération de la Métallurgie CFTC
- La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

D'autre part,

ı

2229B

Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques

Cette catégorie comprend la fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques exclusivement pour la fabrication de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie qu'il s'agisse notamment, sans que cette liste soit limitative, de parties d'appareils d'éclairage, de bandes auto-adhésives, d'articles pour le service de table ou de la cuisine, d'hygiène ou de toilettes, de fournitures de bureau et scolaires, de garnitures pour meubles, statuettes...

2550A

Forge, estampage, matriçage, métallurgie des poudres

Cette catégorie comprend, exclusivement pour la fabrication de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie :

-La production pour des tiers de pièces forgées ou estampées en acier, la production pour des tiers de pièces matricées en métaux non ferreux et la production pour des tiers de pièces obtenues par frittage

2550B

Découpage, emboutissage

Cette catégorie comprend, exclusivement pour la fabrication de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie la production pour des tiers de pièces métalliques découpées ou embouties

2561Z

Traitement et revêtement des métaux

Cette catégorie comprend le traitement et revêtement des métaux exclusivement pour la fabrication de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie.

Cela comprend les opérations de traitement ou de revêtement des métaux exécutées pour des tiers :

- -traitements thermiques (trempe superficielle, etc...) et thermochimiques (cémentation, nitruration, etc.) des métaux
- -revêtements métalliques des métaux par électrolyse ou immersion
- -anodisation des métaux légers
- -polissage et autres traitements mécaniques des métaux
- -revêtements protecteurs et décoratifs des métaux (émaillage, vernissage, phosphatation, peinture, marquage sérigraphique, etc.)
- -plastification des métaux
- -gravure sur métaux

Cela comprend aussi le doublage ou le placage de métaux précieux, les "services minute" de gravure.

د

3211Z

Frappe de monnaie

Cela comprend la fabrication de monnaies, y compris celles ayant cours légal, en métaux précieux ou non, de médailles, insignes et instruments de marque et de garantie

3212Z

Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie

Cela comprend la fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie et d'orfèvrerie :

- la fabrication de perles travaillées
- la production de pierres gemmes (précieuses ou fines), travaillées, y compris le travail de pierres de qualité industrielle et de pierres synthétiques ou reconstituées
- le travail du diamant
- la fabrication d'articles de bijouterie en métaux précieux, en plaqués ou en doublés de métaux précieux ou de pierres gemmes (précieuses ou fines) sur des métaux communs, ou en assemblages de métaux précieux et de pierres gemmes (précieuses ou fines) ou d'autres matériaux
- la fabrication d'articles d'orfèvrerie en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux sur des métaux communs :
- . vaisselle plate et creuse, couverts, articles de toilette, garnitures de bureau, articles à usage religieux, etc.
- la fabrication d'articles techniques et de laboratoire en métal précieux (sauf instruments ou parties d'instruments) : creusets, spatules, anodes de placage, etc.
- la fabrication de bracelets de montres et d'étuis et boites en coffrets en métaux précieux
- la fabrication d'articles en estampage, émaux, laque, gravure, ciselure d'art et lapidairerie.

3213Z

Bijouterie fantaisie

Cela comprend la fabrication totale ou partielle de tout article de bijouterie fantaisie à vocation d'accessoire de mode ou de parure. Réalisés à partir de matériaux divers (métal plaqué ou non, doublé de métaux précieux sur métaux communs ou non, bois, cuirs et peaux, verre, cristal, résines et matières plastiques ...), ils se distinguent de la joaillerie par l'utilisation de matériaux moins précieux, bien qu'ils puissent y être intégrés.

,

Jeet Je

SIGNATURES

Pour la Fédération Française de la BJOC Pour la Fédération Nationale des Métiers d'Art et de Création : Pour la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT Pour la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie CGT-FO Pour la Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC Pour la Fédération de la Métallurgie CFTC Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

Fait à Paris, le 4 avril 2013